Mardi 26 septembre 2023 /// www.chimayville.be // aude.dardenne@chimayville.be

HORAIRES COMMUNAUX

Les services communaux sont accessibles au public exclusivement :

- le matin <u>sans rendez-vous</u> de 9h00 à 12h00

- et <u>sur rendez-vous</u> les après-midi de 13h30 à 16h00 au 060/303.700

Nouveauté ! AVIQ - Organisation d'une permanence au Centre Administratif
Cette permanence aura lieu mensuellement, le 1er mardi du mois, de 09h00 à 12h00 et sera accessible sans rendez-vous .

Le Centre Culturel de Chimay propose divers ateliers « Jeune public »
Plus d'infos sur le site de la Ville de Chimay ou auprès du **Centre Culturel de Chimay, 060/21.22.10.**

RAPPEL IMPORTANT : l'occupant d'un immeuble bâti ou non est tenu de tailler les arbres ou buissons qui débordent sur la voie publique. (Article 9 du règlement général de police "en aucune manière, les plantations ne peuvent masquer la signalisation routière, quelle qu'en soit la hauteur, ni réduire ou atténuer la visibilité de la circulation sur la voie publique").

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés le mercredi 27 septembre

L'Echevine de l'Information, J. VAN TONGELEN / / Le Bourgmestre, D. DANVOYE